

209C0932
FR0000033003-FS382

30 juin 2009

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

TOUAX

(Euronext Paris)

Par courrier du 29 juin 2009, la société anonyme de droit belge Sofina (31 rue de l'Industrie, 1040 Bruxelles, Belgique) a déclaré avoir franchi en hausse, le 26 juin 2009, les seuils de 10% du capital et des droits de vote de la société TOUAX et détenir 785 695 actions TOUAX représentant 787 046 droits de vote, soit 13,94% du capital et 12,92% des droits de vote de cette société (1).

Ce franchissement de seuils résulte de la souscription à une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription et avec délai de priorité de la société TOUAX (2).

(1) Sur la base d'un capital composé de 5 635 728 actions représentant 6 091 693 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

(2) Cf. prospectus visé par l'AMF sous le n° 09-193 en date du 17 juin 2009.